

Ce budget a été créé en 2022 afin de retracer précisément toutes les charges et ressources liées à l'exercice de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères sur le périmètre « historique » de la communauté de l'Auxerrois. Ce budget est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il convient de souligner que le budget annexe redevance incitative a été cloturé au 31/12/2023 suite à l'harmonisation du mode de financement du service de gestion des déchets. L'ensemble des dépenses et recettes de ce budget redevance incitative ont donc été intégrées au budget déchets collecte en 2024.

| Compte administratif 2024 | DECHETS COLLECTE |
|--|---------------------|
| Section de Fonctionnement | |
| Fonctionnement 2024 - Recettes | 11 864 754,84 |
| Fonctionnement 2024 - Dépenses | 10 905 326,10 |
| Fonctionnement Résultat de l'exercice 2024 | 959 428,74 |
| Fonctionnement Report N-1 R002 | 2 094 004,52 |
| Fonctionnement Résultat cumulé | 3 053 433,26 |
| Section d'Investissement | |
| Investissement 2024 - Recettes | 679 234,90 |
| Investissement 2024 - Dépenses | 416 814,81 |
| Investissement Résultat de l'exercice | 262 420,09 |
| Investissement Report N-1 R001 | 693 237,21 |
| Investissement Résultat cumulé | 955 657,30 |
| Restes à réaliser 2024 Recettes | 171 000,00 |
| Restes à réaliser 2024 Dépenses | 901 686,36 |
| Solde RAR | 730 686,36 |
| Investissement Besoin ou Excedent de financement 001+solde RAR | 224 970,94 |

Pour l'exercice 2024, le budget présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 959 428.74 € et un résultat d'investissement excédentaire de 262 420.09 €.

Après intégration des reports 2023 et des restes à réaliser, le solde de fonctionnement est excéditaire de 3 053 433.26 € et un solde d'investissement est excéditaire de 224 970.94 €.

